

Enquête sur les fausses victimes du terrorisme

mardi 31 juillet 2018, par [Thémis](#)

Dix-sept personnes ont prétendu avoir été blessées ou traumatisées dans les attentats de Paris et de Nice. Qui sont-elles ?

Sur la photo de l'Agence France Presse, une jeune femme, couronne de fleurs sur les cheveux, exhibe le tatouage qui couvre son biceps. "Alexandra, blessée au bar Le Carillon lors des attentats", précise la légende.

Deux ans après la tuerie qui a ensanglanté la capitale, la survivante explique qu'elle a souhaité faire graver sur sa peau, "près de sa cicatrice", la devise de la capitale, Fluctuat nec mergitur. "C'est encre et ancré", dit-elle joliment dans ce reportage publié par plusieurs médias, dont [lexpress.fr](#). Jamais elle n'oubliera la balle de kalachnikov qui lui a fracassé le coude...

Mais voilà. Si Alexandra D., 32 ans, habite bien à deux pas du Carillon, elle n'était pas à la terrasse du café, le 13 novembre 2015. D'ailleurs, le lendemain de la tuerie, la jeune femme, indemne, offre aux médias du monde entier ses yeux rougis de larmes et son témoignage devant le bar dévasté. Aux journalistes de la chaîne américaine CNN comme à leurs collègues britanniques de la BBC, elle raconte qu'elle aurait pu s'y trouver, que, par chance, elle a choisi d'aller goûter ailleurs la douceur de cette soirée d'automne, que deux de ses amis ont été abattus par les terroristes, que sa mère l'a crue morte. Alexandra vit son quart d'heure de célébrité.

Une fois l'émotion retombée, les incohérences autour des déclarations d'Alexandra ont fini par déclencher une enquête. Après six mois d'investigations, la trentenaire a été arrêtée en juin dernier. Placée sous contrôle judiciaire, elle sera jugée le 2 octobre, à Paris. Pas pour affabulation, mais pour escroquerie : elle a en effet soutiré 20 000 euros au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), chargé des indemnisations.

"Une insulte aux vraies victimes"

Elisabeth Boissinot, dont la fille Chloé a été tuée au Carillon, oscille entre dégoût et colère. "On n'a pas le droit de jouer à ce jeu, tranche-t-elle. C'est une insulte aux vraies victimes !" A Chloé. Et à ce jeune homme rescapé du massacre qui serrait fort Alexandra dans ses bras lors des commémorations et l'avait même invitée à dîner parce qu'elle lui faisait tellement de peine. "Ces fabulations sont doublement délétères, analyse le psychologue Dominique Szepielak. Pour les personnes meurtries, dont elles aggravent la souffrance et qui, parfois, hésitent encore à se déclarer auprès du FGTI et à solliciter de l'aide. Et pour la société dans son ensemble, qui se demande s'il n'y aurait pas d'autres escrocs."

Alexandra D. n'est pas la seule fausse victime des attentats qui ont ensanglanté Paris et Nice. A ce jour, 17 personnes ont été condamnées pour avoir grugé le FGTI - ou tenté de le faire -, et un cas litigieux devrait bientôt faire l'objet d'une enquête. "La fraude au FGTI est grave, souligne Julien Rencki, son directeur général. Il s'agit d'une escroquerie aggravée aux dépens d'un organisme chargé d'une mission de service public et, à ce titre, passible de sept ans d'emprisonnement. Cependant, les cas avérés sont marginaux : 17 pour 6 000 personnes indemnisées depuis 2015."

Arthur Dénouveaux, le président de l'association Life for Paris, n'en est pas si sûr. "Une victime peut refuser d'être examinée par un expert et, dans ce cas, elle ne touche qu'une somme forfaitaire, baptisée préjudice exceptionnel spécifique des victimes d'actes de terrorisme (PESVT), d'un montant de 30 000 euros. Dans ce cas, un arnaqueur peut très bien ne jamais se faire attraper." Condition sine qua non, tout de même : fournir au FGTI la copie de la plainte déposée au commissariat ou à la gendarmerie et la preuve de sa présence sur les lieux des attentats. Dénouveaux, rescapé du Bataclan, plaide coupable :

"Nous portons une part de responsabilité car, depuis le début, nous avons souhaité que le dépôt de plainte soit hyper facile."

Récidivistes du mensonge

Sasa Damjanovic, 37 ans, et sa compagne, Vera Vasic, 30 ans, n'auraient sûrement jamais eu maille à partir avec la justice s'ils n'avaient pas essayé de berner le FGTI à deux reprises. Ces Cannois ont d'abord assuré se trouver devant le Stade de France le 13 novembre 2015, lorsque trois kamikazes y ont déclenché leurs ceintures d'explosifs, et ont été indemnisés à hauteur de 30 000 euros chacun. Détail sordide : deux membres de leur famille ont été (vraiment) criblés de boulons, ce soir-là, à Saint-Denis.

Ils récidivent le 14 juillet 2016. Ce soir-là, Sasa, son frère Stéphane, Vera et sa soeur Angélique dînent à Cannes, lorsqu'un camion sème la mort et la terreur sur la Promenade des Anglais. Dès qu'ils l'apprennent, tous les quatre sautent dans leur voiture, direction Nice et les urgences de l'hôpital Pasteur, où ils disent avoir été piétinés dans la bousculade provoquée par l'attaque. Avant de déposer leurs demandes d'indemnisation auprès du FGTI. Cette fois, le Fonds tique. Et saisit la justice. Stéphane et Angélique ont écopé de deux ans de prison, dont un avec sursis. Sasa et Vera, eux, ont été condamnés deux fois : à six ans - ramenés à 5 ans en appel - et trois ans de prison respectivement pour le Stade de France, puis à six et quatre ans pour Nice. La localisation de leurs téléphones portables a prouvé qu'ils étaient chez eux, à Cannes, le 13 novembre 2015 comme le 14 juillet 2016.

Des condamnations de plus en plus lourdes

Parmi les fraudeurs, la palette des motivations est large, entre cynisme absolu, appât du gain et détresse psychologique. Chez Cédric Rey, 30 ans, les experts ont décelé une "faible narcissique" et un "réel mal-être". "Je voulais y être", a avoué cet employé de la sécurité civile face aux juges de Versailles, le 1er décembre dernier. Être au Bataclan le 13 novembre. Être une victime qui capte la lumière et suscite l'empathie. Arrivé sur place peu après minuit, il ne se fait pas prier pour livrer son histoire aux micros qui se tendent. Il prenait un verre au bar, il a vu arriver les terroristes, c'est à une femme enceinte qu'il doit la vie sauve car elle a "pris les balles qui (lui) étaient destinées". Il rejoint l'association Life for Paris, dépose un dossier auprès du Fonds d'indemnisation et se fait tatouer sur l'avant-bras une Marianne sur fond de Bataclan. "Face à des événements dramatiques, certains font de la souffrance des autres un cadre théâtral dans lequel ils se mettent en scène", décrypte le psychologue Dominique Szepielak.

Mais, bizarrement, Cédric Rey refuse de porter plainte. Et aucune femme enceinte n'a perdu la vie au Bataclan ce soir-là. Le bornage de son téléphone confirme les soupçons : il se trouvait à une trentaine de kilomètres de Paris au moment de l'attaque. Il a été condamné à deux ans de prison, dont six mois ferme.

Un pot de départ pour la fausse victime

Quelques arnaqueurs professionnels se sont aussi glissés parmi les victimes. Quand Florence Monjault, en février 2016, raconte aux policiers qu'elle était au Bataclan, elle porte un bracelet électronique, conséquence de trois condamnations préalables pour escroquerie. Cette femme de 49 ans exploite à fond son statut de victime. Elle reçoit 13 000 euros de l'assurance-maladie et une avance sur indemnisation de 25 000 euros. Demande un logement social à la mairie de Paris. Se fait embaucher comme salariée par Life for Paris. Fine mouche, elle livre une autre version de son histoire à ses collègues de l'association : son meilleur ami, grièvement blessé dans la salle de concerts, se fait soigner aux Etats-Unis.

Mais l'appât du gain sera fatal à Florence Monjault. "Pour obtenir du FGTI une indemnisation plus importante, elle s'est lancée dans une procédure lourde, précise Arthur Dénouveaux. Cette démarche a révélé l'imposture." Pas de chance pour la quadragénaire, Life for Paris, alarmée par les premiers cas d'escroquerie, veille désormais au grain. Pendant des semaines, alors que la police mène l'enquête, les membres de l'association travaillent avec Florence comme si de rien n'était. Ils organisent même un pot pour son départ quand son contrat prend fin. La quadragénaire ne se doute de rien quand elle est interpellée en février dernier. Le mois suivant, le tribunal correctionnel de Créteil lui inflige une lourde peine : quatre ans et demi de prison ferme. "Les condamnations seront de plus en plus lourdes", prédit

Gérard Chemla, avocat de nombreuses victimes.

Un bobard de trop

Beaucoup moins habiles que Florence, certains fraudeurs ont vite suscité l'incrédulité. Laura Ouandjli, par exemple. Au Fonds de garantie comme aux policiers des Mureaux, dans les Yvelines, la jeune femme de 26 ans, déjà condamnée pour exercice illégal de la pharmacie et escroquerie, sert la même fable. Bras en écharpe, elle soutient qu'elle été "soufflée par une explosion" à la terrasse du bar Le Carillon. Certificats médicaux à l'appui. Sauf que ce sont des rafales de kalachnikov qui ont dévasté le café, pas des explosifs. Un mensonge qui lui coûtera un an de prison ferme en novembre 2016.

Les usurpateurs marchent sur un fil. Il suffit d'un rien, parfois, pour faire germer la défiance. Un bobard de trop, une contradiction manifeste. Dans le cas d'Alexandra D., soi-disant blessée au Carillon, c'est sa cicatrice de six centimètres au bras qui a mis la puce à l'oreille d'une journaliste. Trop nette, trop propre pour avoir été provoquée par la balle dévastatrice d'un fusil d'assaut. Audrey G., elle, prétend avoir été blessée au pied gauche, au Bataclan. Elle a livré son témoignage détaillé, un an après, au New York Times. Mais l'hôpital où elle certifie avoir été soignée ne se souvient pas d'elle.

Le FGTI assure veiller au grain. "Lorsque nous détectons des incohérences dans les déclarations d'une personne, ou que nous avons des doutes sur l'authenticité des pièces produites, nous saisissons le parquet, qui déclenche une enquête", détaille Julien Rencki. Life for Paris, de son côté, a démasqué six fausses victimes dans ses rangs, dont quatre ont essayé de frauder le FGTI, avec ou sans succès. Pour lever toute ambiguïté, Arthur Dénouveaux avance une idée toute simple : "Puisqu'il existe une liste des téléphones qui ont borné sur les lieux des attentats, pourquoi ne l'utilise-t-on pas pour vérifier la présence des victimes ?"

Source : L'Express

Auteur : Anne Vidalie

Date : 31/07/2018